

## Mémoire de Bachelor – *Vade mecum*

Le mémoire de bachelor est un travail personnel mené de manière autonome. Le sujet est défini par l'étudiant.e, d'entente avec un.e professeur.e de littérature, qui validera sa problématique et encadrera sa recherche.

Chaque professeur.e dirige des travaux consacrés à des périodes spécifiques :

- XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> / XX<sup>e</sup> siècles : Nina Mueggler;
- XVIII<sup>e</sup> / XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles : Nathalie Vuillemin ;
- XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : Christophe Imperiali.

Des sujets transversaux, couvrant plusieurs périodes, peuvent également être élaborés.

A la fin de l'année académique précédent l'année du mémoire de BA, les étudiant.e.s potentiellement concerné.e.s seront invité.e.s à choisir une ou deux périodes de prédilection et à contacter les professeur.e.s concerné.e.s. Une répartition équilibrée des étudiant.e.s entre les professeur.e.s sera effectuée et des rendez-vous individuels organisés pour définir les sujets.

**Définition du sujet :** l'étudiant.e peut proposer un sujet tout à fait libre, mais peut aussi choisir de développer une recherche ébauchée au cours d'un travail de séminaire. Le professeur est libre à tout moment de rediriger le sujet si celui-ci ne semble pas adéquat.

**Structure et plan :** le travail repose sur une problématique bien définie en introduction et développée à travers un corpus précis. La problématique et le plan du travail doivent avoir été validés par le directeur ou la directrice. Il est également fortement conseillé de lui soumettre une bibliographie critique.

### Présentation :

- le mémoire de BA comporte 18 à 20 pages de texte (page de titre, sommaire et bibliographie non compris).
- Il comporte, en plus de l'étude à proprement parler :
  - une page de titre avec les coordonnées de l'étudiant.e. et le nom du directeur ou de la directrice.
  - Un sommaire (en début de travail) ou une table des matières (à la fin du travail), si besoin.
  - Une bibliographie attestant une bonne connaissance de la littérature critique.
- Il est rédigé *conformément aux normes typographiques de la littérature française* (site de l'ILF, rubrique « Pour les étudiant-e-s » => Consignes rédactionnelles => Consignes typographiques).

**Calendrier / Déroulement :** il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle formule une première proposition plus élaborée qu'une simple idée de thème : éléments de corpus, ébauche de problématisation, type d'investigation envisagée, etc. Sur cette base, le directeur ou la directrice aide l'étudiant.e à définir un corpus précis et à s'orienter vers des lectures critiques pertinentes. L'étudiant.e respecte les délais qui lui sont imposés et veille à anticiper les demandes de rendez-vous ou de relectures.

Afin de s'assurer que le travail soit élaboré sur une bonne base, le directeur ou la directrice encouragera l'étudiant.e à lui soumettre quelques pages en cours de rédaction.

### **Évaluation :** l'évaluation tient compte

- de la qualité de la problématique et de son développement analytique ;
- de la capacité de l'étudiant.e à convoquer les textes et la critique de manière pertinente ;
- de la qualité de l'information réunie (bibliographie) ;
- de la capacité de l'étudiant.e à convoquer les outils et les compétences nécessaires au travail ;
- de la qualité rédactionnelle :
  - agencement du propos sur le plan logique ;
  - correction de la langue à tout point de vue ;
  - respect des normes typographiques et bibliographiques.